

PROCES VERBAL SEANCE DU 17 mai 2022

Le 17 mai 2022, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Mme LENFANT, maire.

Présents : Mmes ABRAHAM Marylène, LEFEBVRE Anne, LENFANT Marie-Joëlle, LETARD Carole

Mrs HENRY Nicolas, LAMBERT Patrick, LONGUET Alain, JUDON Matthieu, LAMBLIN Thibault, MASSÉ Nicolas

Absents : DECOUR Cindy, DUBOS Christine, NION Jennifer, PASCUAL Lisa, NERDEUX Pascal

Pouvoir : DUBOS Christine donne pouvoir à Carole LETARD
PASCUAL Lisa donne pouvoir à Marie-Joëlle LENFANT
NERDEUX Pascal donne pouvoir à Anne LEFEBVRE

Madame ABRAHAM Marylène assure le secrétariat de séance.

Ordre du Jour :

1. Urbanisme
 - a. Dossiers en cours
2. Finances :
 - a) Réajustement du dernier emprunt
 - b) Décision modificative au budget
3. Vente des parcelles AC 164 et 357 :
4. Eglise :
 - Validation du devis de réfection de l'électricité
 - Demande de subvention auprès de la Fondation du Patrimoine
5. Nomination d'un référent eaux pluviales à l'agglomération
6. Questions diverses

-

1 – Urbanisme :

DP2701422A0004 : LECOMTE Patrick 17 rue de la Métairie, clôture

DP2701422A0005 : MARCADE Brigitte, 4 chemin du Paradis, pose de panneaux photovoltaïques

DP2701422A0006 : PIERRACHE Sabrina, 5 allée des Noisetiers, pose d'un portail et clôture

DP2701422A0007 : LECOMTE Mickaël, 180 rue du Calvaire, abri de jardin

DP2701422A0008 : LECOMTE Mickaël, 180 rue du Calvaire, clôture

DP2701422A0009 : BUTTARD Benjamin, 1 chemin des pommiers, clôture, portail et portillon

DP2701422A0010 : VINCENT Gaëtan, 3 impasse Prasquier, clôture

PC2701422A0006 : GACEMI Nourdine, 185 rue des Forrières, maison d'habitation

2 – Finances :

- Réajustement du dernier emprunt

Délibération 2022-025

Madame le maire expose qu'en début d'année un écart important de Trésorerie a été constaté. Après interrogation des services fiscaux, il s'avère qu'une erreur d'imputation dans le compte de gestion tenu par la Perception a été décelée et gonfle artificiellement les excédents cumulés de la commune.

La commission finances, réunie le 9 mai 2022 en présence de Mme DORANGE, conseiller aux décideurs publics de la DGFIP, a pris acte de cette situation et des mesures à prendre.

Du fait des investissements importants réalisés en 2021, il convient de réajuster les emprunts afin de combler la Trésorerie manquante et de pouvoir honorer les engagements pris.

Cette situation, mise en évidence mi-avril, nous amène à annuler la délibération n° 2022-024 du 05.04.2022 ayant pour objet la contractualisation d'un emprunt de 70 000€ et de la remplacer, sur les conseils de la banque, par un emprunt court terme d'un montant de 150 000 €.

Cet emprunt sera d'une durée de 2 ans, au taux de 1.08 %, remboursable in-fine, ou par anticipation.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Maire et après échange de vues :

- Prend acte du défaut de Trésorerie
- Accepte le réajustement de l'emprunt
- Décide d'annuler la délibération 2022-024 du 05.04.22
- Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté
- Détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses :

PLAN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Montant HT	150 000 €
Mode de financement proposé :	
Financement d'un court terme	150 000€

- Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Normandie-Seine les financements nécessaires correspondant au plan de financement sus décrit,
- Décide de recourir à un financement Court Terme

Montant :	150 000€
Taux :	1.08%
Durée :	2 années
Périodicité des intérêts :	Trimestriel avec paiement du capital in fine
Frais de dossier :	150€

- Prend l'engagement au nom de la Collectivité d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés
- De rembourser les emprunts à court terme au plus tard à la date d'échéance prévue initialement aux contrats
- Confère en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Mme le Maire pour la réalisation de ces concours, la signature des contrats à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Votants : 13

Avis favorables à la demande : 13

Voix défavorables à la demande : 0

Abstentions : 0

- Décision modificative au budget :

- **Délibération 2022-026**

Le conseil municipal, après avoir délibéré sur la réalisation d'un emprunt à court terme d'un montant de 150 000€ (à la place du prêt sur 10 ans de 70000€ décidé par délibération du 5 avril 2022), décide de procéder au vote des crédits supplémentaires suivants :

INVESTISSEMENT

Chapitre 16	sens Recettes	article 1641	Opération OPFI	+80 000 €
Chapitre 21	sens dépenses	article 2112	terrains	+ 80 000 €

Votants : 13

Avis favorables à la demande : 13

Voix défavorables à la demande : 0
Abstentions : 0

Patrick LAMBERT quitte la réunion et donne son pouvoir à Nicolas MASSÉ.

3 – Vente des parcelles AC 164 et AC 357

Délibération 2022-027

Dans sa délibération 2021-032 en date 31.08.2021, le conseil municipal s'est porté acquéreur des parcelles AC 164 et AC 357 dans le but de mettre en œuvre des logements répondant à diverses catégories d'habitants en particulier à l'accueil des personnes âgées pour favoriser le maintien dans le village à travers une part de logements locatifs.

Ce projet pourrait être mené par l'Agglomération Seine Eure, disposant de ressources humaines et techniques plus adaptées à un projet d'une telle ampleur. La commune établirait elle-même son cahier des charges et consulterait l'agglomération pour avis.

Mme le Maire rappelle que l'agglomération est propriétaire des 2 parcelles AC 50 et 51 jouxtant les 2 parcelles ci-dessus objet de la délibération et que l'ensemble pourrait ainsi constituer une entité foncière importante et de qualité pour ce projet.

Mme le Maire propose la cession de ces parcelles à l'agglomération pour un montant de 234 000€.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte la vente des parcelles AC 164 et AC 357 pour un montant de 234 000 €
- autorise Mme le Maire à signer l'acte et tout document se rapportant au dossier

Nombre de votants : 13
Votes favorables à la demande : 13
Votes défavorables à la demande : 0
Abstention : 0

4 – Eglise

Délibération 2022-028

- Validation du devis de réfection de l'électricité

A la suite du passage des architectes des bâtiments de France et aux préconisations émises, un nouveau devis pour la réfection de l'électricité de l'église de l'entreprise SNECLIM est arrivé.

Ce dernier étant moins disant, le conseil municipal décide de le retenir en lieu et place du devis initial.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Accepte le devis de 57 968.21 € HT de l'entreprise SNECLIM
- Retient l'option de restauration des 2 lustres qui ornent la nef, pour un montant de 8135.12€ HT
- Charge Madame le Maire des démarches inhérentes à ce dossier

Votants : 13
Avis favorables à la demande : 13
Voix défavorables à la demande :
Abstentions :

- **Demande de subvention auprès de la Fondation du Patrimoine**

Délibération 2022-029

Par le biais des dons qui lui ont été alloués pour la restauration de l'église, la Fondation du patrimoine peut se substituer à la commune pour financer la partie des travaux qui est imputable à cette dernière. Le plan de financement fait apparaître la somme maximale de 22 500 € restant à la charge de la commune.

Le Conseil demande une subvention de ce montant à la Fondation du Patrimoine et charge Madame le Maire de procéder aux démarches relatives à ce dossier.

Votants : 13

Avis favorables à la demande : 13

Voix défavorables à la demande : 0

Abstentions : 0

5 – Nomination d'un référent eaux pluviales

Délibération 2022-030

Après avoir délibéré, le conseil municipal nomme Patrick LAMBERT comme référent eaux pluviales auprès de la communauté d'agglomération Seine Eure.

Votants : 13

Avis favorables à la demande : 13

Voix défavorables à la demande : 0

Abstentions : 0

6 – Questions diverses

Impasse du Prasquier : il est difficile pour les riverains de l'impasse de sortir avec les voitures en provenance de Verdun – La Vacherie. Il est donc proposé de mettre un « céder le passage » pour les voitures en descendant de Verdun.

Cour de l'école : une pré-étude a été présentée à l'équipe communale et l'équipe éducative par le CAUE27, pour réaménager la cour de l'école entre les classes. Des réflexions sur les matériaux à utiliser doivent être poussées un peu plus.

Une consultation de plusieurs entreprises sera lancée pour nous aider à avancer sur le sujet.

Elections législatives : pour rappel le bureau de vote sera ouvert **de 8h à 18h**

La séance est levée à 22h30